

RAPPORT D'ACTIVITÉ CAF DE L'ESSONNE 2025



ÉDITO

“ ÉDITO DU DIRECTEUR — RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2025 a constitué, pour la Caf de l'Essonne, **une étape importante d'engagement**, de transformation et d'accélération de notre action au service des essonniens. Je pense d'abord au déploiement du Service public de la petite enfance.

Il marque une avancée structurante pour **renforcer l'accompagnement des familles**, au plus près de leurs besoins, tout en renforçant les coopérations entre la Caf et ses partenaires, en premier lieu les villes et les intercommunalités. Je pense également à la solidarité à la source, qui simplifie les démarches des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité, sécurise les droits et permet d'aller vers un service plus juste, plus lisible et plus réactif.

Enfin, le complément de libre choix du mode de garde a connu une refonte majeure afin de garantir à tous les parents un reste à charge similaire pour l'accès aux modes de garde individuels et collectifs, favorisant la socialisation des enfants et facilitant la trajectoire professionnelle des parents.

Cette année a aussi été marquée par **des temps forts qui donnent du sens à notre action collective**.

Les 80 ans de la Sécurité sociale nous ont rappelé la force et la modernité de notre modèle solidaire. Cette célébration nous rappelle la nécessité de le défendre au quotidien, en l'incarnant dans nos territoires et en l'adaptant aux enjeux d'aujourd'hui. Nous avons également poursuivi l'élargissement de notre offre de service, avec notamment la réouverture en flux sur la journée de notre accueil à Evry-Courcouronnes et **l'extension du réseau de nos espaces de rendez-vous en visio**.

Derrière ces évolutions, il y a une ambition simple : être plus accessibles, plus disponibles et toujours plus proches des usagers.



Dernièrement la Caf a vécu un moment fort avec le **renouvellement de son Conseil d'administration**.

Je souhaite à ce titre saluer le travail engagé par l'ensemble des administrateurs tout au long du mandat 2022-2026. Je tiens plus particulièrement à remercier **Elisabeth Reygades** pour son engagement au sein de la Caf pendant de nombreuses années, et pour son action en tant que Présidente au cours de ce mandat.

Je me réjouis également de la perspective d'ouvrir une **nouvelle étape avec Emmanuelle Arnou**, nouvelle Présidente, et avec des membres du Conseil d'administration largement renouvelés. C'est une dynamique nouvelle, porteuse d'énergie et de perspectives pour notre organisme.

Ces transformations, ces avancées, nous ne les avons pas menées seuls.

Elles reposent sur une dynamique partenariale forte, riche, essentielle.

C'est avec nos partenaires que nous construisons des réponses concrètes, adaptées aux réalités du territoire et aux besoins des habitants.

Je tiens également à saluer l'implication de l'ensemble des équipes de la Caf de l'Essonne. Chaque jour, elles font preuve de professionnalisme, d'adaptation et d'un sens du service public exemplaire.

C'est grâce à cet engagement collectif que nous garantissons l'accès aux droits, que nous accompagnons les parcours de vie et que nous soutenons les publics qui en ont le plus besoin.

Plus que jamais, notre ambition est claire : **agir utilement, concrètement, au service de la solidarité, de la proximité et de l'innovation**.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Gaudérique Barrière





01

**LA CAF
EN ESSONNE**

01

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'ESSONNE

GÉOGRAPHIE

Le département de l'Essonne est composé de **194 communes**, réparties dans **13 Epci**. Au 1^{er} janvier, il recense **1 364 840 habitants**, soit 11 % des habitants de la région Île-de-France (source : Insee, *Estimations de population au 1^{er} janvier 2026*).

L'Essonne affiche une **densité moyenne de 734 habitants par km²** contre **1 030 habitants par km²** pour la région. Toutefois, des écarts importants existent au sein du département :

→ de grands **centres urbains au Nord** qui hébergent **83 % de la population**

→ une **zone rurale** à habitat dispersé au Sud.

Par ailleurs, la nouvelle géographie prioritaire concerne **26 communes. 182 200 habitants** résident dans les **47 quartiers prioritaires (14 % de la population)**. Parmi eux, 9 ont été nouvellement créés par le décret du 28 décembre 2023 et 34 ont vu leurs contours modifiés.



DÉMOGRAPHIE

Comme l'ensemble des départements d'Île-de-France, l'Essonne enregistre un nombre moins important de naissances en 2024 par rapport aux années précédentes (17 071 naissances en 2024, 17 227 en 2023). Le taux de natalité est semblable à celui de la région : 11,9 naissances pour 1 000 habitants contre 11,8 naissances en Île-de-France. Ces résultats sont cependant supérieurs à la moyenne nationale (source : Insee, *Etat civil au 1^{er} janvier 2025*). Au cours des six dernières années, la croissance démographique essonnienne (+ 0,5 % en moyenne par an) a été plus marquée que celle de la région et de la France métropolitaine + 0,4 % chacune). Elle s'explique par :

→ un solde naturel positif, à savoir un nombre de naissances supérieur au nombre des décès (+ 0,8 % tout comme au niveau régional contre + 0,2 % au niveau national),

→ un solde migratoire négatif, à savoir un nombre d'arrivées inférieur au nombre de départs (- 0,3 % contre - 0,4 % au niveau régional et + 0,2 % au niveau national). (Source : Insee, *Recensement de la population 2016 et 2022 (dernières données disponibles)*)

Les moins de 25 ans représentent 33 % de la population essonnienne (32 % au niveau francilien et 29 % au niveau national). Malgré la progression de la part des 65 ans ou plus, l'indice de jeunesse est supérieur dans le département (213 contre 208 en Île-de-France et 138 en France métropolitaine). Au 3^{ème} trimestre 2025, le taux de chômage en Essonne est de 7,0 % contre 7,6 % en Île-de-France et 7,5 % en France (hors Outre-mer), soit une légère progression du chômage par rapport au 3^{ème} trimestre 2024 (source : Insee, *Taux de chômage localisé*).

LES INFOS CLÉS

UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

L'Essonne compte 1 364 840 habitants répartis entre un nord urbain dense et un sud plus rural.

UNE CROISSANCE SOUTENUE

Population en hausse de + 0,5 % par an, portée par un solde naturel positif.

UNE POPULATION JEUNE

33 % des habitants ont moins de 25 ans, un niveau supérieur à la moyenne nationale.

01

LA CAF DANS LES TERRITOIRES

LA CAF EN ESSONNE

La Caf de l'Essonne dénombre plus de **262 500 foyers** allocataires au 31 décembre 2025, soit **1 300 foyers** de plus qu'en 2024 (+ 0,5 % contre + 1,5 % l'année d'avant). Ces foyers représentent 703 400 personnes couvertes dont 327 900 enfants à charge (source : Caf, Fichier définitif des allocataires au 31 décembre 2025).

Le public allocataire est très majoritairement familial : **58 %** des foyers allocataires essonniers ont des enfants à charge en 2025. Parmi eux, 19 % sont des familles monoparentales et 16 % sont des familles nombreuses (3 enfants et plus).

Les personnes seules représentent quant à elles **39 %** des allocataires. Cette configuration familiale reste stable par rapport à celle de 2024.

L'évolution du nombre d'allocataires résulte de plusieurs facteurs :

➔ **+ 3,2 % de bénéficiaires de prestations liées au logement** (soit + 3 100 bénéficiaires), dont + 5,2 % de bénéficiaires de l'allocation de logement sociale, + 2,9 % de l'allocation de logement familiale et + 2,5 % de l'aide personnalisée au logement.

➔ **- 4,5 % de bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant** (- 1 800 bénéficiaires), en particulier de l'allocation de base (- 4,2 %) et du complément de libre choix du mode de garde (- 6,7 %).

Le nombre de bénéficiaires des prestations liées à la famille et des prestations liées à la précarité reste relativement stable (respectivement + 0,2 % et - 0,3 %).

Au 31 décembre 2025, 51 % des allocataires essonniers perçoivent les allocations familiales et 38 % sont bénéficiaires de prestations logement. Les minima sociaux (RSA et AAH)

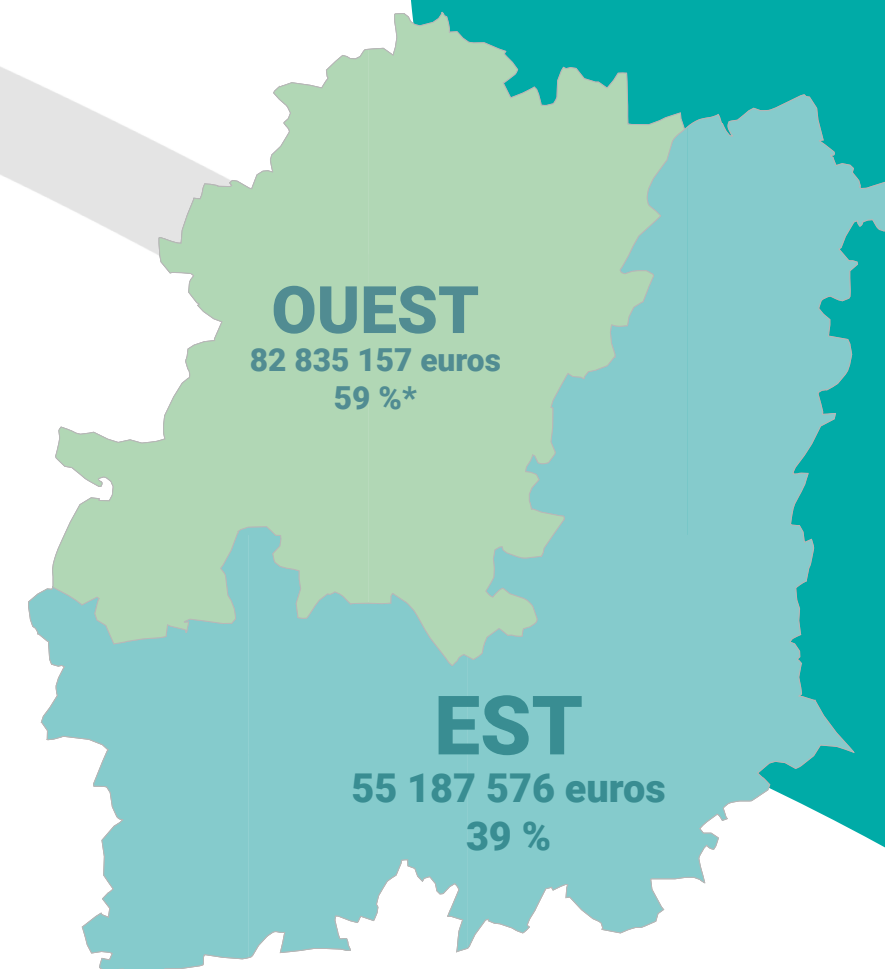
sont versés à 19 % des foyers allocataires essonniers. Les bénéficiaires de la prime d'activité, cumulable avec les deux prestations précédentes, représentent 29 % de la population allocataire. Ainsi, 45 % des allocataires perçoivent une prestation liée à la précarité.

Parmi les allocataires de l'Essonne, 31 % ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, à savoir 1 324 euros mensuels par unité de consommation en 2025, soit une part identique par rapport à l'année précédente. Parmi les familles monoparentales et les personnes isolées, respectivement 47 % et 34 % ont un niveau de vie sous ce seuil, un résultat comparable à celui de 2024.

+ 3,2 % 
de bénéficiaires
des aides au logement,
soit + 3 100 bénéficiaires

- 4,5 % 
de bénéficiaires
de la prestation d'accueil
du jeune enfant,
soit - 1 800 bénéficiaires

LES FINANCEMENTS SUR LES TERRITOIRES



Sur ses territoires d'action sociale, la Caf de l'Essonne apporte un soutien financier aux gestionnaires des structures de deux manières : en **investissement** et en **fonctionnement**. Les financements d'investissement sont dédiés à la création d'équipements destinés aux familles tels que les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les relais petite enfance (Rpe) et les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh). Ceux liés au fonctionnement permettent la bonne gestion de ces structures et leur pérennité. La Caf de l'Essonne subventionne également des actions ponctuelles dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap), ainsi que les dispositifs Politique de la ville (Pdv) et Ville vie vacances (Vvv) par exemple. En 2025, ce sont plus de **140 millions d'euros** qui ont été octroyés par la Caf de l'Essonne dans le cadre de ces financements d'action sociale.

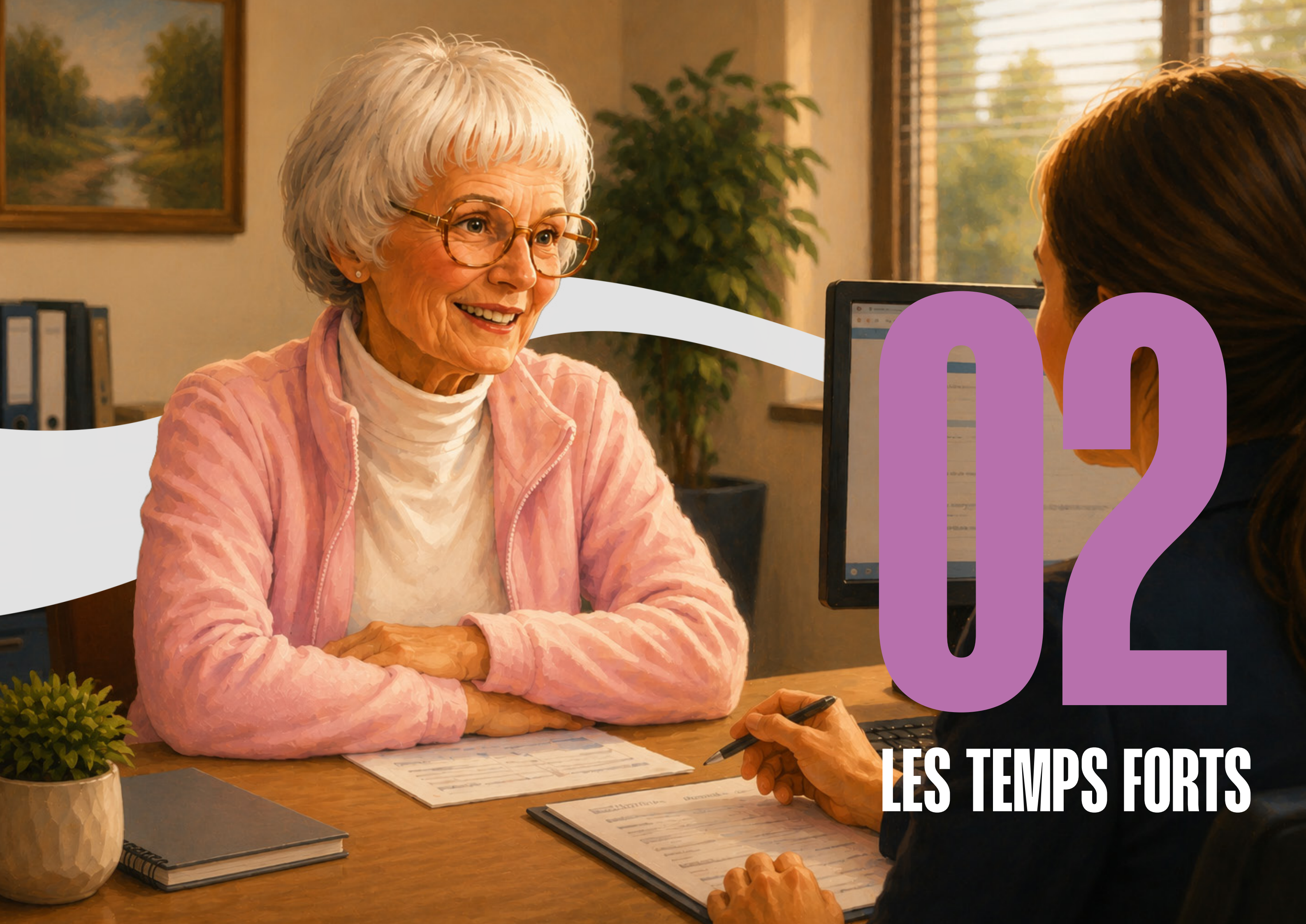
Le territoire Est, avec 43 % des personnes couvertes par la Caf, concentre **39 % des financements** de la caisse. Il dénombre **26 des 47 nouveaux quartiers prioritaires (Qp)** de l'Essonne : les besoins spécifiques de leurs habitants sont notamment couverts par des structures et dispositifs financés par la Caf.

Le territoire Ouest, avec 56 % de la population allocataire,

perçoit **59 % des financements alloués**. Ce territoire continue de connaître une évolution démographique supérieure à la moyenne du département, ce qui nécessite de poursuivre les investissements en direction des familles. La part plus élevée des financements s'explique par une offre plus développée en équipements (notamment petite enfance) sur ce territoire.

Outre des financements alloués aux différents territoires, la Caf de l'Essonne a également **subventionné des projets à rayonnement départemental (2 193 159 euros, soit 2 %)***.

(Source : Caf, Defas)



02

LES TEMPS FORTS

02

LES GRANDES RÉFORMES

DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

La mise en œuvre du **service public de la petite enfance (SPPE)**, entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2025** dans le cadre de la **COG 2023-2027**, constitue une étape majeure pour renforcer l'accès des familles aux solutions d'accueil du jeune enfant. Ce dispositif vise à garantir à chaque famille une **solution d'accueil de qualité**, à un **coût raisonnable** et **comparable** quel que soit le mode d'accueil.

Dans ce contexte, une réunion de présentation a été organisée avec le concours de **l'Union des maires de l'Essonne (UME)**, en présence de **Nicolas Grivel, Directeur de la Cnaf**, du **Conseil départemental** et de la **MSA**. Elle a permis de présenter aux représentants des collectivités et intercommunalités essonniennes les **objectifs du SPPE**, la situation de l'accueil.

53%

taux de couverture des modes d'accueil



Scannez le QR code pour accéder à la vidéo

[SPPE et visite de Nicolas Grivel](#)



du jeune enfant dans le département et les **missions confiées aux collectivités en tant qu'autorités organisatrices**.

La Caf de l'Essonne a rappelé son rôle d'appui aux collectivités, notamment en matière de financement et d'ingénierie. En 2024, le **taux de couverture en modes d'accueil** atteignait **53 %** dans le département, avec près de **9 946 places en établissements d'accueil du jeune enfant** et **33 crèches labellisées Avip** (à vocation d'insertion professionnelle) en 2025.

Le déploiement du **SPPE** doit ainsi contribuer à améliorer l'offre d'accueil et à accompagner les territoires dans le développement de **solutions adaptées aux besoins des familles**.

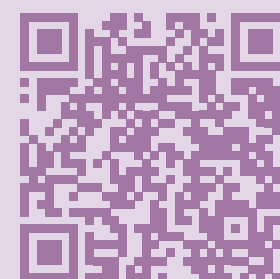
9 946

places en établissement d'accueil du jeune enfant

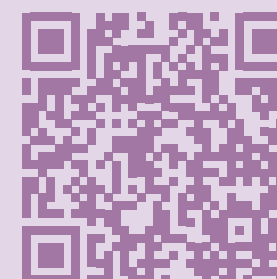
SOLIDARITÉ À LA SOURCE

La mise en place de la **solidarité à la source** marque une évolution importante dans la gestion du **RSA** et de la **prime d'activité**. Grâce à la création d'une **base de ressources mensuelles partagée** entre les organismes de Sécurité sociale, alimentée par les déclarations des employeurs (**Déclaration Sociale Nominative**), la Caf est en mesure de récupérer automatiquement les revenus nécessaires au calcul de ces prestations.

En facilitant l'accès à des **données régulières et fiables**, la solidarité à la source contribue à améliorer la **qualité du service rendu aux allocataires**. Elle garantit un paiement des prestations **plus juste, plus rapide et plus régulier**. Ce dispositif constitue également une avancée en matière de simplification des démarches. Les **déclarations trimestrielles** de ressources sont désormais **pré-remplies**, limitant ainsi les risques d'erreurs et sécurisant les droits des allocataires.



[POD'CAF91- La solidarité à la source](#)



[La solidarité à la source 1 an après : la parole des allocataires](#)

RÉFORME DU COMPLÉMENT MODE DE GARDE.

La réforme du **complément de libre choix du mode de garde (CMG)**, prévue par la **loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023**, vise à mieux adapter cette prestation aux réalités des familles. Le nouveau mode de calcul, mis en place à partir de **septembre 2025**, prend désormais en compte **l'ensemble des heures**

Le **CMG** permet de prendre en charge une partie des dépenses liées à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans, notamment lorsqu'ils sont gardés par une **assistante maternelle** ou un **salarié à domicile**.

SOLIDARITÉ À LA SOURCE

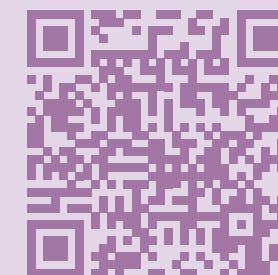
Prime d'activité, RSA :
Vérifiez, validez, c'est déclaré !

Plus d'informations sur www.caf.fr

Pour en savoir plus sur ce dispositif et ses objectifs, scannez les QR codes ci-contre et découvrez le podcast de présentation et les retours allocataires quelques mois après la mise en place.

de garde. Il permet d'ajuster plus finement le montant de l'aide à la situation réelle des familles et de renforcer l'accès aux modes d'accueil pour les **ménages modestes** ou ayant des **besoins de garde importants**. La réforme prévoit également l'extension du **CMG jusqu'aux 12 ans** de l'enfant pour les **familles monoparentales**, afin de soutenir leur accès ou leur maintien dans l'emploi. Enfin, depuis décembre 2025, les parents séparés peuvent chacun bénéficier du CMG, sous conditions.

Pour en savoir plus sur ces évolutions, une vidéo d'information destinée aux allocataires est accessible en scannant le QR code ci-dessous.



[Qu'est-ce que le CMG ?](#)

80

LES TEMPS FORTS NATIONAUX

LES 80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

À l'occasion des **80 ans de la Sécurité sociale**, les organismes de Sécurité sociale d'Île-de-France se sont **associés pour valoriser l'histoire**, les valeurs et les **perspectives** de ce modèle unique de protection sociale. Dans ce cadre, une série de **six films a été réalisée**, donnant la parole à des collaborateurs, directeurs et présidents afin d'évoquer les **enjeux** et les **défis** de la Sécurité sociale d'aujourd'hui et de demain.

La Caf de l'Essonne a initié et piloté cette opération de **communication à l'échelle régionale** : prises de vue, tournages, montage des films ainsi que la réalisation de supports de communication tels que des kakémonos.

Cet anniversaire a également été marqué par un **temps de partage** avec les collaborateurs de la Caf de l'Essonne, invités à assister à une pièce de théâtre consacrée à la Sécurité sociale.

Au-delà de la célébration, cet événement a permis de rappeler les deux piliers fondateurs de notre système : **la solidarité** et **la démocratie sociale**, tout en mettant en lumière le rôle d'un **service public de proximité, moderne et engagé** au service des territoires



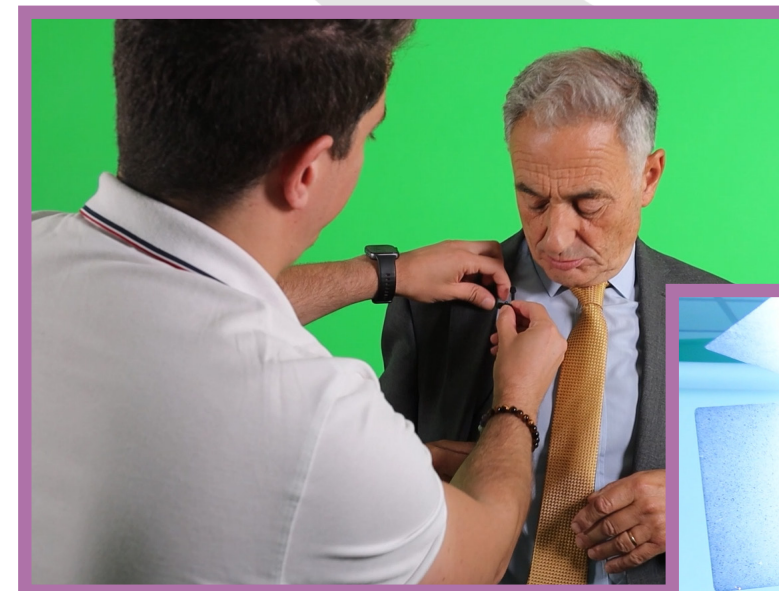
6 FILMS

Opération de
communication initiée et
pilotée à l'échelle régionale



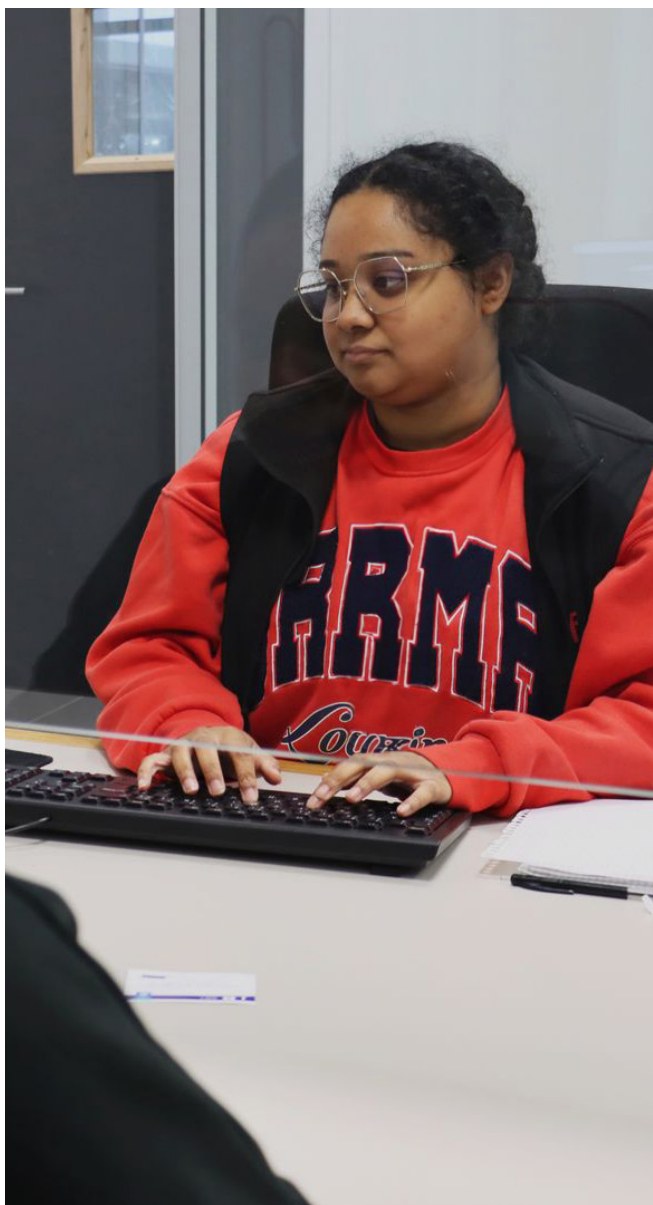
Découvrez ces témoignages en scannant sur le QR
code ci-dessous pour accéder à la série de vidéos.

La Sécurité sociale 80 ans : démocratie sociale et solidarité



02

LES TEMPS FORTS LOCAUX



ALLOCATAIRES

I. RELATION DE SERVICE OFFRE D'ACCUEIL À DISTANCE

Les rendez-vous en visio : une offre d'accueil à distance adaptée aux besoins du territoire

Afin de s'adapter aux **besoins du territoire**, la Caf de l'Essonne développe des **rendez-vous à distance** par visioconférence. Ce dispositif simplifie les démarches et permet aux allocataires d'accéder plus facilement à un **accompagnement approfondi**, sans avoir à se déplacer au siège ou à l'antenne de Massy.

Cette offre repose sur l'appui des **partenaires locaux** qui accompagnent les usagers dans la connexion et la prise en main de l'outil. Elle s'inscrit dans une dynamique de renforcement des partenariats avec les **structures France services** et la **CPAM** afin de rendre le service **plus accessible et plus proche**, et de faciliter l'accès aux droits.

À ce jour, **12 sites répartis sur le territoire essonnien** permettent aux allocataires de bénéficier de ce dispositif, et **987 rendez-vous en visioconférence** ont été réalisés en 2025.



987 VISIOS

réalisées dans 12 sites
répartis sur le territoire
essonnien

MISE EN PLACE DE L'OUTIL TROOV

Dans le cadre des actions destinées à améliorer la **relation de service**, l'outil **TROOV** a été déployé en **2025** à la Caf de l'Essonne. Les objectifs sont de **faciliter la prise de rendez-vous via le compte caf.fr**, d'améliorer l'**ergonomie des postes**, de moderniser les **outils pour les allocataires** et **optimiser le pilotage de l'activité**.



OUVERTURE DE L'ACCUEIL EN FLUX

Dans une volonté constante de renforcer l'accessibilité de ses services et de mieux répondre aux besoins des allocataires, en particulier des publics les plus fragiles, la Caf de l'Essonne a **engagé en 2025** une **réflexion approfondie sur l'organisation de son accueil**. Cette démarche visait à proposer une **offre de service plus lisible, plus simple et plus adaptée** aux attentes des allocataires.

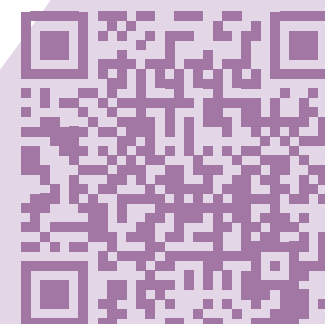
Une première évolution est intervenue en décembre 2025 avec **l'élargissement des amplitudes horaires**. Depuis le 5 janvier 2026, les allocataires sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 16h00, **avec ou sans rendez-vous**.

Cette nouvelle organisation permet de **faciliter l'accès aux droits**, de limiter les freins liés aux **démarches administratives** et d'**offrir des modalités d'accueil plus accessibles** aux allocataires.



HORAIRES

Un accueil accessible de
8h30 à 16h00, quatre jours
par semaine



Retrouvez les retours allocataires en scannant ce QR code

Micro-trottoir allocataires : l'accueil d'Evry-Courcouronnes évolue

II. UNE ORGANISATION AU PLUS PROCHE DES BESOINS DES ALLOCATAIRES

APPROCHE POPULATIONNELLE

En cohérence avec les **orientations nationales 2023-2027**, la Caf de l'Essonne a expérimenté, à partir de juin 2025, une **nouvelle organisation** de ses unités dédiées à l'**étude des droits** et à la **liquidation des prestations légales**, basée sur les profils des allocataires.

Cette approche, plus moderne, consiste à **prendre en compte les situations de vie** et les **caractéristiques socio-professionnelles** des allocataires, et non plus

uniquement les prestations qu'elles perçoivent, en **regroupant les situations similaires** au sein d'unités dédiées.

Elle permet d'améliorer la **qualité du service rendu**, de **mieux accompagner** les allocataires, de **renforcer l'expertise** des agents et de proposer une prise en charge plus globale, plus **simple** et plus **cohérente**.

Deux premiers segments ont été déployés à compter du mois de juin 2025 : les **travailleurs indépendants** d'une part et les **personnes ou enfants en situation de handicap** d'autre part.



Scannez ou en cliquant si c'est en ligne sur le QR code ci-dessous pour accéder à la vidéo.

[Approche populationnelle, 6 mois après](#)

CRÉATION DU PÔLE HABITAT CADRE DE VIE

Afin de renforcer l'implication de la Caf dans les politiques logement, un service « **Habitat Cadre de vie** » a été créé au sein de la Caf de l'Essonne. Ses missions sont notamment de **structurer une offre de service** à l'attention des **communes** pour renforcer la **lutte contre les logements indécents** et les **marchands de sommeil**, et représenter la Caf dans les instances départementales compétentes (FSL, Ccapex).



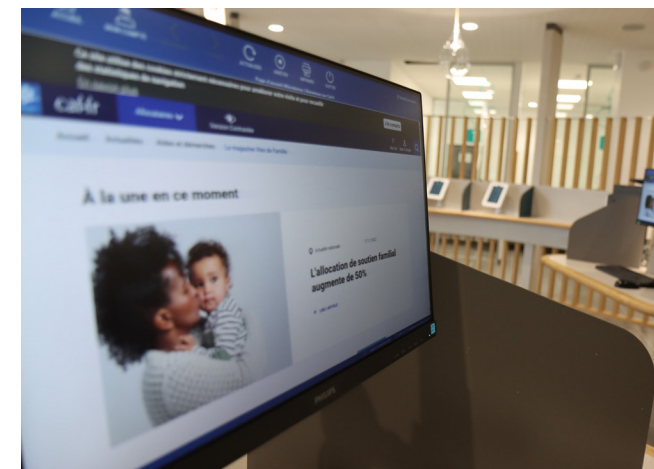
Création d'un service dédié au logement et à la lutte contre l'habitat indécent



III. COMMUNICATION ALLOCATAIRES

LANCEMENT DE LA NEWSLETTER ALLOCATAIRES

En 2025, la Caf a lancé sa **newsletter** allocataires « Ma Caf & Moi » pour **moderniser sa communication** et rendre l'**information plus accessible**. Diffusée par email et sur les pages locales du caf.fr, elle propose des **contenus pratiques**, **interviews**, **tutos** et **podcasts**, favorisant la proximité et la **confiance** avec les usagers. Au second semestre 2026, elle deviendra mensuelle pour informer régulièrement et toucher un public plus large.



Scannez le QR code ci-dessous pour accéder à la page dédiée sur la caf.fr.

[Site de la Caf d'Essonne](#)

PRÉVENTION DES INDUS

La prévention des indus est un **enjeu national majeur** de la **branche Famille**. Malgré leur mission de garantir un paiement juste et rapide, les Caf doivent gérer un volume important d'indus qu'il est essentiel de réduire.

La Caf de l'Essonne a déployé en 2025 un programme structuré autour de trois cibles.

Plusieurs actions ont été menées auprès des allocataires : informations sur l'importance de **déclarer tout changement**, campagnes mensuelles auprès des nouveaux bénéficiaires **RSA, PPA, AAH** et **auto entrepreneurs**, envois ciblés

d'e-mails — plus de **36 000 allocataires concernés** — et diffusion d'un **tuto interactif « Vrai/Faux »**.

Les **partenaires externes** ont également été mobilisés, notamment l'**Udaf**, pour renforcer la **transmission d'informations** et la **compréhension des mécanismes d'indus** et de **recours**.

Enfin, les services de la Caf ont **été sensibilisés** grâce à des **analyses de qualité** dans le cadre du **contrôle interne**, à l'**accompagnement des travailleurs sociaux** sur la lecture des créances et à l'intégration de la prévention des indus dans la **formation des nouveaux gestionnaires conseil**.



Scannez ou en cliquant si c'est en ligne sur le QR code ci-dessous pour accéder à la vidéo.

[Le «Vrai/Faux» des déclarations à la Caf](#)

LE PLAN D'ACTION QUALITÉ TRANSVERSE

L'amélioration de la qualité de la liquidation avec pour objectif de **garantir le versement** du juste droit est une **priorité de la branche Famille**.

Pour renforcer la qualité des droits servis, la Cnaf a lancé à l'été 2023 un Plan d'amélioration de la qualité transverse (Paqt), prévu sur deux ans et piloté en lien avec la Direction de la Sécurité sociale.

02

LA RELATION PARTENARIALE

I. UN PARTENARIAT RENFORCÉ RÉUNIONS

Les temps forts partenariaux sont des moments essentiels pour **renforcer la coopération** avec les **acteurs du territoire**, partager les dispositifs et mieux coordonner les actions au service des familles et des porteurs de projets. Ils contribuent à **améliorer l'efficacité collective** et la **qualité de l'accompagnement** proposé. C'est dans cet objectif de coopération que la Caf de l'Essonne poursuit son **partenariat actif** avec les **acteurs locaux pour renforcer l'accompagnement des familles** et des **porteurs de projets**. Cette démarche prend forme avec l'organisation de réunions parmi lesquelles :

➔ Une journée de travail à l'attention des porteurs de projets, des **temps libres** pour présenter les **dispositifs Vacaf (aide au départ en vacances)** et **Ticket Loisirs Jeunes (aide aux loisirs)** (plus de 2,3 M€ versés en 2025).

➔ Une réunion consacrée au **Fonds national parentalité (76 projets et 146 actions financés pour 320 000 €)**, dispositif destiné à **soutenir les parents dans leur rôle éducatif** à travers des **actions collectives** favorisant les échanges, l'entraide et la valorisation des compétences parentales. Ces actions prennent notamment la forme de **groupes de parole**, cafés des parents, ateliers parents-enfants ou conférences autour des enjeux liés à la parentalité.

➔ La Semaine de la **médiation familiale**, rassemblant travailleurs sociaux, médiateurs et juge pour favoriser un **recours précoce à la médiation** et **améliorer l'information aux familles**.



LIEN

Des temps forts pour renforcer la coopération entre acteurs



146 ACTIONS

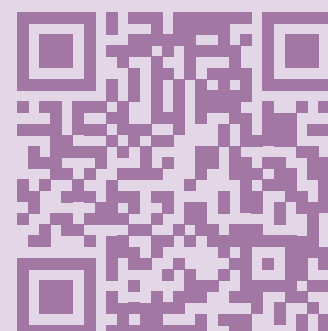
financées pour 320 000 € destinées à soutenir les parents dans leur rôle éducatif



Réunion des porteurs de projets temps libre



Réunion des porteurs de projets Fond national parentalité



Scannez ou en cliquant si c'est en ligne sur le QR code ci-dessous pour accéder à la vidéo.

Semaine de la médiation familiale 2025

CONVENTIONS

Afin de renforcer le maillage territorial et de garantir la cohérence des réponses apportées aux usagers, **la Caf de l’Essonne s’appuie sur un partenariat structuré avec les organismes de Sécurité sociale, les collectivités territoriales et l’État.** Ces coopérations se traduisent par la **mise en œuvre de politiques communes** formalisées au travers de convention.

Dans l’objectif de toujours garantir une meilleure qualité de traitement, le **jumelage de la Caf de l’Essonne et de la Caf de Seine-Maritime se poursuit.**

En 2025, la convention spécifique d’accueil, **conclue avec la CPAM et la ville des Ulis**, permet de proposer aux usagers un **accueil partagé** et des **rendez-vous personnalisés**. Elle s’inscrit en complément de la **Convention territoriale globale (CTG)**, qui porte quant à elle sur les actions de développement de services aux familles accompagnées par la Caf.

- ➔ **Jumelage** avec la Caf de Seine-Maritime
- ➔ **Signature d’une CTG** avec la ville **Des Ulis** en partenariat avec la **CPAM**
- ➔ Convention pour la **lutte contre l’habitat indigne**
- ➔ Lancement des **ateliers** de renouvellement du **SDAF**

LE CLUB IA EN PARTENARIAT AVEC LA CPAM

En 2025, la Caf a lancé son **“Club IA”** en partenariat avec la **CPAM de l’Essonne**, un **lieu d’échanges** sur l’usage de **l’intelligence artificielle**. Trois cas d’usage sont étudiés : analyse de documents juridiques, IA générative pour l’appui métier et synthèse des CTG.

L’initiative vise à structurer l’usage de l’IA et **développer les compétences** pour améliorer services et **conditions de travail**.

Par ailleurs, la Caf a **renforcé la lutte contre l’habitat indigne** grâce à des **conventions signées avec plusieurs collectivités et intercommunalités.**

Enfin, le **Schéma départemental d’accompagnement des familles (SDAF)**, coanimé avec l’État, le **Conseil départemental** et la **MSA**, fera l’objet d’un **renouvellement en 2026**. En 2025, les partenaires se sont entendus pour prolonger le schéma existant jusqu’au **31 décembre 2026**, afin d’assurer sa cohérence avec le **calendrier des élections municipales.**



PARTENARIAT

La Caf de l’Essonne coopère avec ses partenaires pour des réponses cohérentes aux usagers



II. LES 10 ANS DE LA CHARTE DE LA LAÏCITÉ

En 2025, la Caf a célébré les **10 ans de la charte de la laïcité** de la **branche Famille** et les **110 ans de la loi de 1905**, réaffirmant **neutralité et liberté de conscience** comme fondements de son action.

Lors de la semaine de la laïcité, des **échanges** avec les **élus et associations du département** ont été organisés et **14 formations** ont été dispensées : **166 participants formés, dont 74 agents internes, 61 allocataires** via l’**association évyryenne Génération 2** et **25 partenaires**, pour renforcer compréhension et application de la charte.



10 ANS

de la charte de la laïcité de la branche Famille

III. LES CONTRÔLES D’ÉQUIPEMENTS D’ACTION SOCIALE RÉALISÉS AVEC LA PMI

La Caf de l’Essonne a renforcé le contrôle des **établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE)** en coordonnant ses inspections avec la **Protection maternelle et infantile (PMI)** du département. Cette démarche, inscrite au **SDAF** et renforcée par le **décret du 28 avril 2025**, vise à garantir la **qualité de l’accueil** et à **sécuriser la santé, le bien-être et le développement des enfants**. **Sept contrôles conjoints** ont été réalisés, permettant un partage optimal des informations entre les deux institutions et un suivi plus rigoureux des modes d’accueil.



CHARTRE DE LA LAÏCITÉ DE LA BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

PREAMBULE

La branche Famille de la Sécurité sociale et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et s'acquit, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentive de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis 1945, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien entendue. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSELYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précises dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les restrictions au port de signes ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

La Charte de la laïcité est décrite dans une consigne d'application publiée sur caf.fr





CAF ET PMI

Partenariat renforcé

02

LA VIE INTERNE DE L'ORGANISME

I. LE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

La **qualité de service** et le **contrôle interne** confirment leur rôle central dans la performance globale de la Caf de l'Essonne.

Au-delà des résultats obtenus en matière de qualité de liquidation, qui traduisent l'**engagement des équipes** pour garantir un **service fiable, rapide et sécurisé** aux allocataires, l'organisme s'inscrit dans une démarche plus large d'amélioration durable de ses performances sur l'ensemble de ses activités.

Dans cette perspective, la Caf a engagé une réflexion visant à réinterroger ses pratiques de pilotage, ses modes de fonctionnement et son organisation décisionnelle (comitologie). Cette démarche, associant la **direction** et le **management stratégique**, a notamment été lancée lors du **séminaire management du 17 décembre**. Elle vise à renforcer la cohérence des actions, harmoniser les pratiques, développer le dialogue de gestion et diffuser une culture commune de la performance au service des allocataires.



II. PARUTION DU PROJET DE SERVICE DU TRAVAIL SOCIAL

Le projet de **service du travail social**, cadrant la doctrine d'intervention locale a été **finalisé en 2025**.

Ce projet de service clarifie les **offres de services du travail social** et leur **champ d'application**, les modalités d'accompagnement et le pilotage global du travail social. Il a été présenté lors d'un séminaire dédié aux équipes.



IV. LA CAF SOLIDAIRE

En 2025, la Caf de l'Essonne a **réaffirmé son engagement solidaire** à travers plusieurs actions mobilisant les collaborateurs.

À l'occasion d'**Octobre Rose**, des agents ont participé à la **course Odysee** et à une **photo collective** pour **soutenir la lutte contre le cancer du sein**.

Une **collecte de vêtements** a également été organisée au profit d'une association locale d'insertion, favorisant **solidarité** et **économie circulaire**.



III. POLITIQUE RH

En plaçant l'inclusion, le développement managérial et l'attractivité des emplois au cœur de ses actions, la Caf de l'Essonne a **renforcé sa politique RH**.

À l'occasion de la **Semaine européenne pour l'emploi** des personnes handicapées, un escape game et un atelier avec l'association APF France handicap ont permis de **sensibiliser les équipes aux enjeux du handicap**.

Au cours de l'année, **53 managers** ont suivi des **formations pour améliorer l'accompagnement des équipes** et **faciliter le changement**.

La nouvelle **classification UCANSS**, dont les objectifs sont la **valorisation des parcours** et la **fidélisation des collaborateurs**, représente une enveloppe financière égale à **2,25 % de la masse salariale**.

Elle a été mobilisée au profit de tous les salariés, en complément de la politique salariale individuelle.

Elle favorise les mobilités professionnelles, soutient l'adaptation des emplois aux évolutions organisationnelles et accompagne la mise en œuvre des objectifs stratégiques.





03

LES CHIFFRES CLÉS

03

TABLEAU DE VERSEMENT DES PRESTATIONS

VENTILATION DES DÉPENSES DU FONDS NATIONAL DES PRESTATIONS FAMILIALES

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
Allocations familiales	358 990 702	20,6 %	2,2 %
Complément familial	68 380 640	3,9 %	4,4 %
Allocation de rentrée scolaire	50 842 139	2,9 %	2,2 %
Allocation de soutien familial	67 577 466	3,9 %	7,1 %
Paje allocation de base	72 709 586	4,2 %	-1,4 %
Paje prime naissance ou prime d'adoption	12 727 539	0,7 %	-2,5 %
Paje complément activité	53 968	0,0 %	1289,9 %
Paje complément mode de garde	157 203 276	9,0 %	1,8 %
Paje prestation partagée d'éducation	17 622 543	1,0 %	-2,5 %
Allocation journalière de présence parentale	6244041,05	0,4 %	12,3 %
Frais de mandataires judiciaires enfants	2 756 240	0,2 %	7,0 %
Autres allocations et prestations	604 421	0,0 %	6,3 %
TOTAL	815 712 559	46,7 %	2,3 %

VENTILATION DES DÉPENSES DU FONDS NATIONAL DES AIDES AU LOGEMENT

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
Allocation logement social	67 467 169	3,9%	4,1%
Allocation personnalisée au logement	170 981 646	9,8%	7,3%
Allocation logement familial	62 075 354	3,6%	3,2%
Allocation logement temporaire	645 680	0,0%	70,6%
TOTAL	301 169 849	17,3%	5,8%

VENTILATION DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ ET DE COMPENSATION DU HANDICAP POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
Rsa jeunes et Rsa activité	63 047	0,0 %	26,5 %
Prime d'activité (Ppa)	179 320 072	10,3 %	1,2 %
Primes exceptionnelles État	6 744 353	0,4 %	-0,2 %
Allocation aux adultes handicapés (Aah)	202 095 492	11,6 %	3,0 %
Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales	477 488	0,0 %	7,3 %
TOTAL	388 700 452	22,3 %	2,1 %

VENTILATION DES DÉPENSES DE SOLIDARITÉ POUR LE COMPTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
Rsa socle	172 834 046	9,9 %	4,2 %
Rsa socle majoré	30 468 220	1,7 %	-1,0 %
TOTAL	203 302 266	11,7 %	3,4 %

VENTILATION DES DÉPENSES POUR LE COMPTE DE LA CNSA

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)	35 902 335	2,1 %	-6,1 %
Allocation journalière du proche aidant	149 978	0,0 %	-27,9 %
TOTAL	36 052 313	2,1 %	-6,2 %

MONTANT TOTAL DES PRESTATIONS VERSÉES

	2025 MONTANT EN EUROS	STRUCTURE	ÉVOLUTION 2024/2025
TOTAL	1 744 937 439	100,0 %	2,8 %

Source : États financiers 2025 de la Caf de l'Essonne

TABEAU DES AIDES FINANCIÈRES COLLECTIVES



AIDES FINANCIÈRES COLLECTIVES

DOMAINE/ THÉMATIQUE	ÉQUIPEMENT/ SERVICE	TYPE D'AIDE	MONTANT
PETITE ENFANCE (0-3 ANS)	Établissement d'accueil du jeune enfance (Eaje)	Prestation de service unique (Psu) + heures de préparation	62 775 697,14 €
		Bonus mixité social	1 173 200,00 €
		Bonus inclusion handicap	389 451,95 €
		Journées pédagogiques	1 365 985,94 €
		Bonus attractivité	1 122 578,33 €
		Bonus trajectoire	168 600,00 €
		Bonus territoires	14 791 411,44 €
		Plans crèches	3 351 111,00 €
		Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeunes enfants (Fme)	1 913 530,00 €
	Relais petite enfance (Rpe)	Prestation de service	1 069 082,45 €
		Bonus territoire	1 069 082,45 €
	Contrat territorial réservoir employeur	Bonus territoire	1 041 186,83 €
	Chargé de coopération Petite Enfance	Bonus territoire	408 393,82 €
	Ludothèque	Bonus territoire	213 326,93 €
	Diagnostic	Bonus territoire	13 770,00 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	1 767 400,00 €
	Fonds d'innovations petite enfance	Subvention	199 437,00 €
	Maison d'assistantes maternelles	Aide au démarrage	30 000,00 €
	Autres	Subvention	176 599,00 €
	Sous-total Petite enfance		94 620 518, 38 €

ENFANCE ET JEUNESSE (4-25 ANS)	Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)	Prestation de service	16 094 801,98 €
		Bonus territoire	7 072 044,29 €
		Bonus complément inclusif	1 107 736,79 €
		Bonus plan mercredi	561 380,78 €
		FPT investissement Alsh	540 000,00 €
		Investissement fonds locaux	3 272 094,00 €
	Prestation de service jeunes	Prestation de service	198 049,64 €
	Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)	Prestation de service	330 951,50 €
	Point accueil écoute jeunes (Paej)	Prestation de service	384 497,53 €
	Promeneurs du net	Subvention	32 000,00 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	1 606 996,86 €
	Chargé de coopération Enfance Jeunesse	Bonus territoire	495 166,00 €
	Bafa et Séjours	Bonus territoire	629 341,37 €
	Autres	Subvention	259 812,83 €
	Sous-total Enfance et jeunesse		32 584 873,57 €
PARENTALITÉ	Lieu d'accueil enfants parents (Laep)	Prestation de service	213 463,04 €
		Bonus territoire	139 038,68 €
	Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)	Prestation de service	1 516 879,92 €
	Fonds national parentalité	Subvention	344 189,00 €
	Médiation familiale	Prestation de service	640 258,00 €
		Investissement fonds locaux	4 666,00 €
	Espace rencontre	Prestation de service	657 613,77 €
	Aide à domicile	Prestation de service	1 150 423,06 €
	Chargé de coopération Parentalité	Bonus territoire	230 138,80 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	6 000,00 €
	Promotion des valeurs de la République	Subvention	29 500,00 €
	Autres	Subvention	489 053,00 €
	Sous-total Parentalité		5 421 223,27 €

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	Centre social	Prestation de service Animation globale et coordination (Agc)	3 595 494,20 €
		Prestation de service Animation collective famille (Acf)	1 021 912,90 €
		Préfiguration AVS QPV	110 000,00 €
		Fonds d'aide exceptionnelle AVS	28 596,00 €
		Investissement fonds locaux	338 442,00 €
	Espace de vie sociale	Prestation de service Animation locale	810 244,11 €
		Investissement fonds locaux	20 000,00 €
	Chargé de coopération Animation de la vie sociale	Bonus territoire	200 685,30 €
	Fonds publics et territoires	Subvention	134 950,00 €
LOGEMENT ET HABITAT	Autres	Subvention	233 857,00 €
	Sous-total Animation de la vie sociale		6 494 181,51 €
	FSL	Subvention	500 000,00 €
	ADIL	Subvention	60 000,00 €
	Soliha (non décence)	Subvention	16 000,00 €
TEMPS LIBRES ACCOMPAGNÉS	Sous-total Logement et habitat		576 000,00 €
	Politique de la ville / Cités éducatives	Subvention	267 366,00 €
	Ville Vie Vacances / Quartiers d'été	Subvention	251 730,00 €
	Sous-total Temps libres accompagnés		519 096,00 €

Total Aides financières collectives	140 215 892,73 €
-------------------------------------	------------------

03

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE, VÉRIFICATION, MAÎTRISE DES RISQUES

I. LES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE INTERNE : LA VÉRIFICATION DES LIQUIDATIONS

Cette sécurisation consiste à confier à des personnels identifiés (les vérificateurs de la Caf ou d'une autre Caf dans le cadre de vérifications croisées) la tâche de **vérifier les calculs opérés** par les personnels en charge de l'instruction des dossiers (les liquidateurs) pour s'assurer que la **réglementation est correctement appliquée**.

Les dossiers à vérifier sont sélectionnés pour porter principalement là où les risques d'erreur sont les plus importants.

En 2025, ce sont ainsi 44 660 liquidations qui ont été vérifiées soit près de 6.8 % de l'ensemble des liquidations, avec pour conséquences près de **8,1 millions d'euros** de régularisations financières (**dont près de 7 millions d'euros avant paiement**).

	NOMBRE	MONTANT
Vérifications avant paiement	37 467	7 060 081,44 €
Vérifications après paiement	7 193	1 084 997,72 €
Ensemble des vérifications	44 660	8 152 079,16 €

À noter que la Caf de l'Essonne a également procédé en 2025 à la vérification de **1 398 dossiers** pour le compte des Caf d'Ile-de-France sur la prestation Avpf (Assurance Vieillesse du Parent au Foyer) dont elle **assure la gestion mutualisée**.

II. LE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS DES ALLOCATAIRES

	NOMBRE	MONTANT TOTAL DES IMPACTS FINANCIERS (RAPPELS ET INDUS)	INDUS	RAPPELS
Contrôles sur place	945	8 212 306 €	7 645 496 €	566 810 €
Contrôles sur pièces (contrôle de ressources trimestrielles, de ressources annuelles, autres contrôles sur pièces)	18 104	12 915 425	10 893 788	2 021 637
Contrôles automatisés	476 616	9 779 661,84 €	4 959 658,45 €	4 820 003,39 €

III. LE CONTRÔLE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX PARTENAIRES

En action sociale, le contrôle des partenaires constitue la contrepartie nécessaire du système déclaratif dont ils bénéficient.

Ces contrôles apportent à la Caf une **double sécurisation**, en permettant d'une part, la détection des déclarations erronées et, d'autre part **l'identification des difficultés des partenaires** dans le suivi financier de leurs activités.

Les partenaires à contrôler sont sélectionnés en fonctions des risques connus.

Des **contrôles** concertés peuvent être **effectués avec la PMI** ainsi qu'avec d'autres Caf.

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS CONTRÔLÉS	NOMBRE D'EXERCICES CONTRÔLÉS	NOMBRE DE CONTRÔLES AVEC IMPACT FINANCIER (RAPPEL OU TROP-PERÇU)	TAUX DE CONTRÔLES AVEC IMPACT FINANCIER	MONTANT DES PRESTATIONS 2021-2022 SERVIES AUX ÉQUIPEMENTS CONTRÔLÉS (PSO, PSU, CTG)	MONTANT TOTAL DES IMPACTS FINANCIERS (RAPPELS ET INDUS)	TAUX D'INCIDENCE FINANCIÈRE
52	57	49	86 %	13 386 817,79 €	1 282 089,98 €	9,58 %

IV. LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les **19 049 contrôles** allocataires réalisés en 2025 ont permis de procéder à plus de **21,1 millions d'euros** de régularisations financières et de **détecter 1 146 fraudes** avérées représentant un préjudice financier de plus de **10 millions d'euros**.

721 signalements émanant de partenaires institutionnels (CPAM, Urssaf, Police Nationale, Conseil Départemental, Préfecture, DGFIP etc.) ont été pris en charge en 2025. Parallèlement, la Caf a transmis 1 421 signalements à ces organismes.

	FRAUDES RETENUES		PLAINTES PÉNALES DÉCIDÉES EN COMMISSION		PÉNALITÉS FINANCIÈRES		AVERTISSEMENTS
	Nombre	Montant du préjudice	Nombre	Montant du préjudice	Nombre	Montant	Nombre
2025	1146	10 782 889 €	9	249 009.27 €	242	238 187 €	439
2024	685	8 913 475 €	54	760 429,72 €	247	256 233 €	334

V. LE RECOUVREMENT DES INDUS

Pour **142 304 845 €** d'indus gérés en 2025 (dont 90 010 389 € de nouveaux indus), la Caf a assuré le recouvrement financier via des remboursements et des récupérations à hauteur de **72 422 076 €**.

8 524 403 € d'indus ont par ailleurs été soldés administrativement, consécutivement à des remises de dettes, des admissions en non-valeur ou encore des transferts de créances du fait de mutations d'allocataires.

	MONTANTS RECOUVRÉS
Recouvrement financier (remboursements, récupérations)	72 422 076 €
Recouvrement non financier	8 524 403 €
Remises de dettes	2 808 917 €
Autres (Anv, transferts, annulations)	5 715 486 €
Total recouvrement	80 946 479 €



03

LA MÉDIATION

La médiation consiste à accompagner les usagers, de manière neutre et impartiale, pour clarifier les situations, faciliter le dialogue et trouver des solutions adaptées à leurs difficultés.

En 2025, le pôle médiation a traité 1 183 saisines dont 811 étaient recevables.

Sur les 797 dossiers ayant été clôturés en 2025, 343 dossiers soit 43 ont fait l'objet d'une révision tandis que 451 dossiers ont conduit à une confirmation de la décision initiale. Les 3 dossiers restants ont donné lieu à une orientation vers un autre interlocuteur ou dispositif.

Ces régularisations ont entraîné :

- ➔ 251 rappels pour un montant total de 783 080 €,
- ➔ 34 indus pour un montant total de 97 056 €,
- ➔ 13 annulations d'indus pour un montant total de 78 145 €.

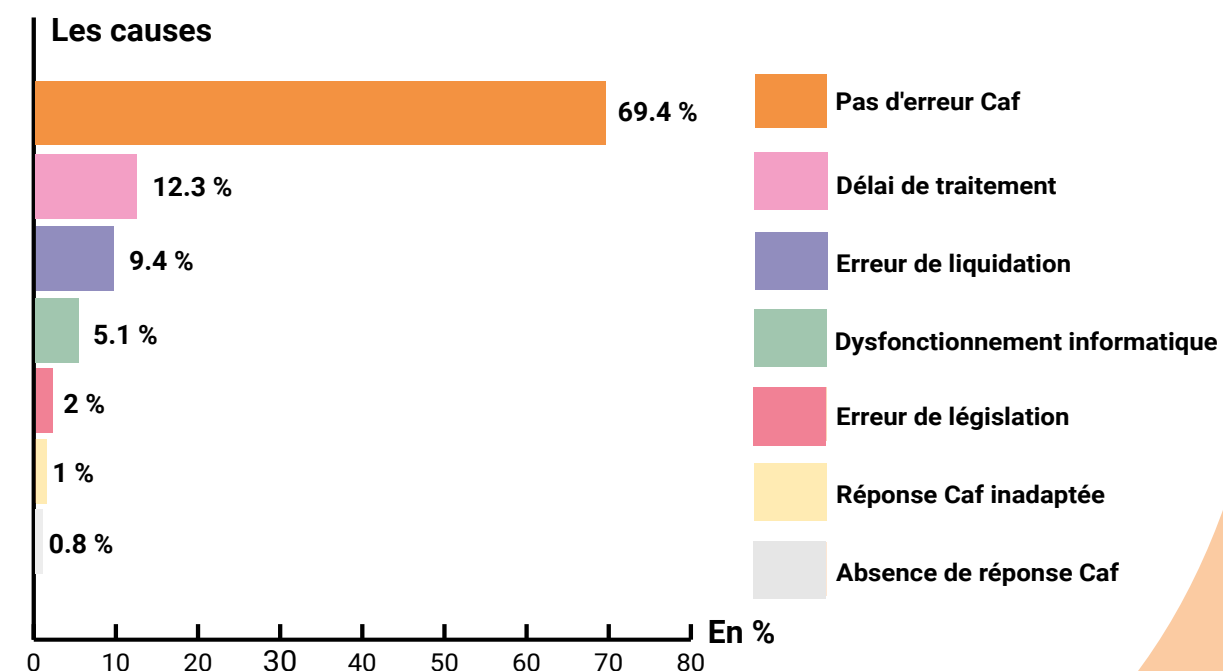
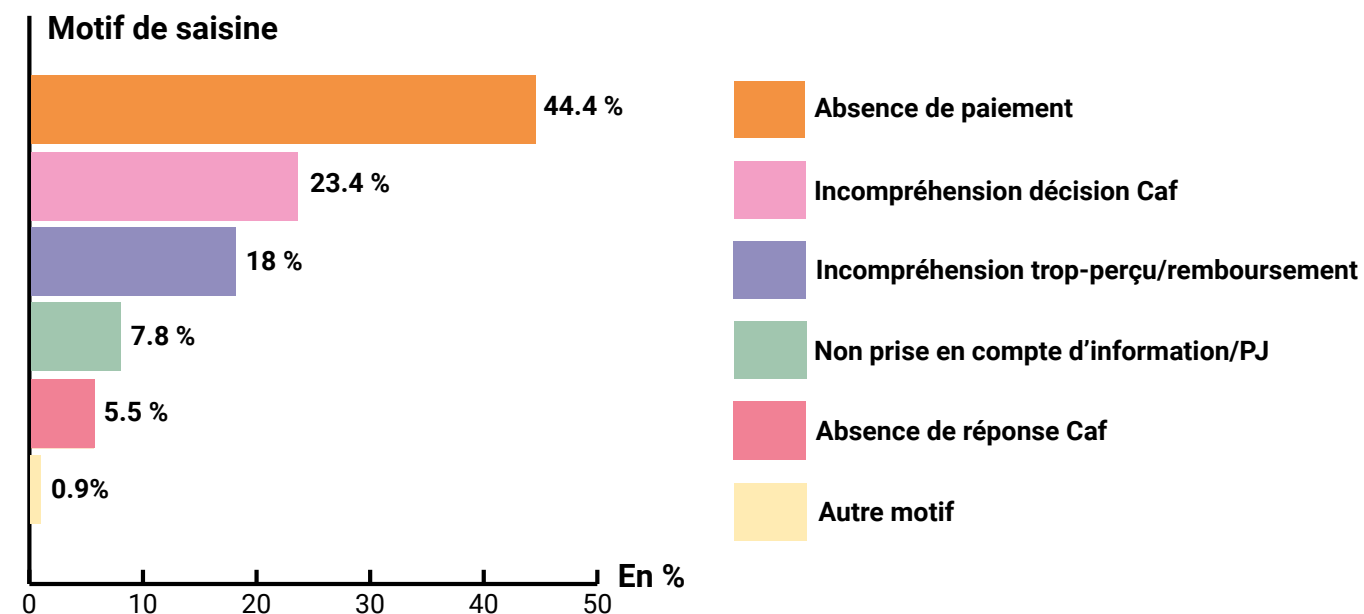
Environ 66 % des saisines émanaient de l'allocataire et 30 % des partenaires et majoritairement par courriel (86 %). Les prestations les plus concernées sont les aides au logement 30 %, le RSA 29.2 % et les prestations liées au handicap 23.2 %

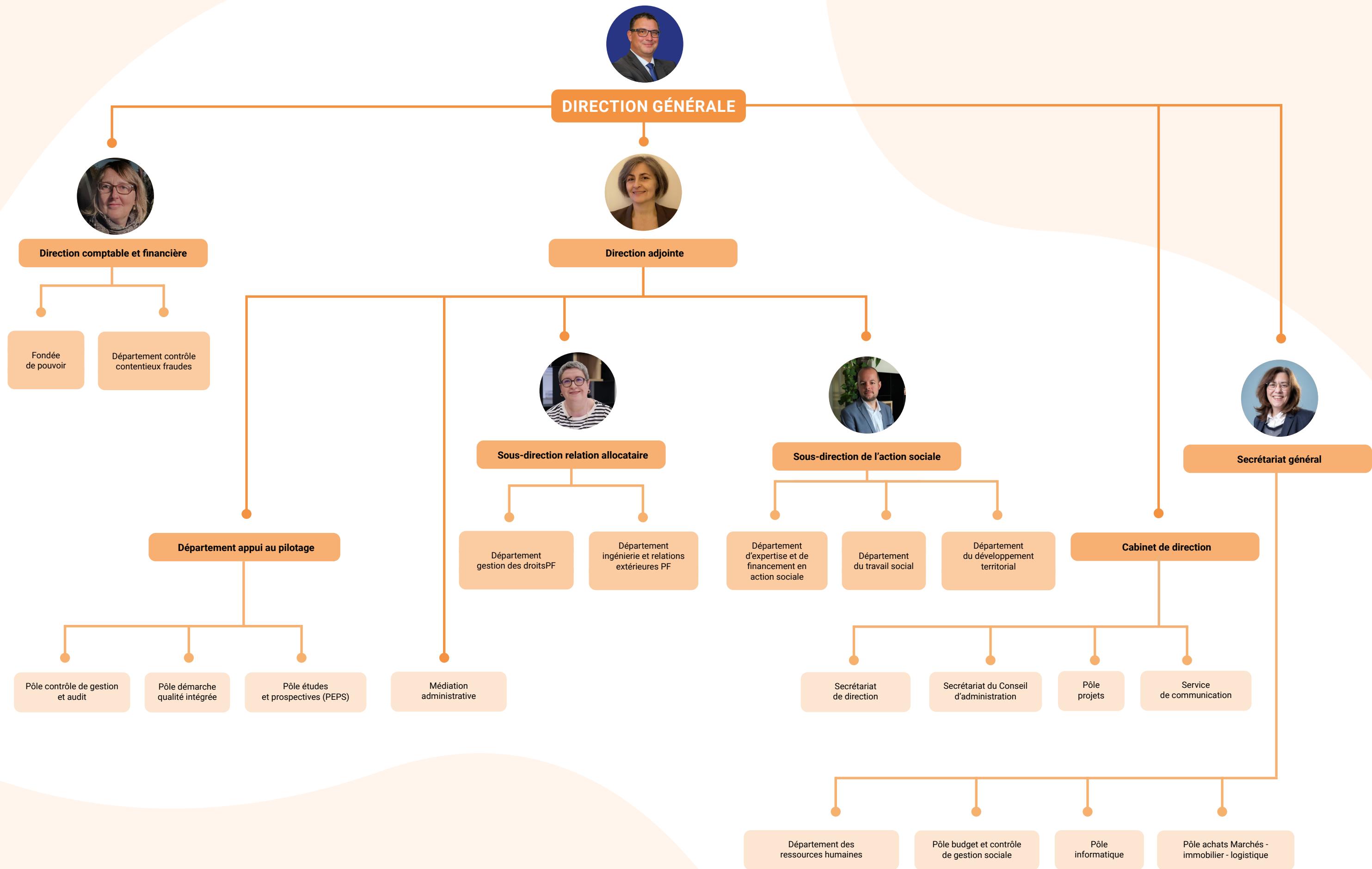


1 183
saisines reçues



66 %
saisines émanant
de l'allocataire





I. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE LA CAF - 31 DÉCEMBRE 2025

II. DONNÉES BUDGÉTAIRES

La Caf veille à concilier maîtrise des dépenses et amélioration du service rendu aux usagers.

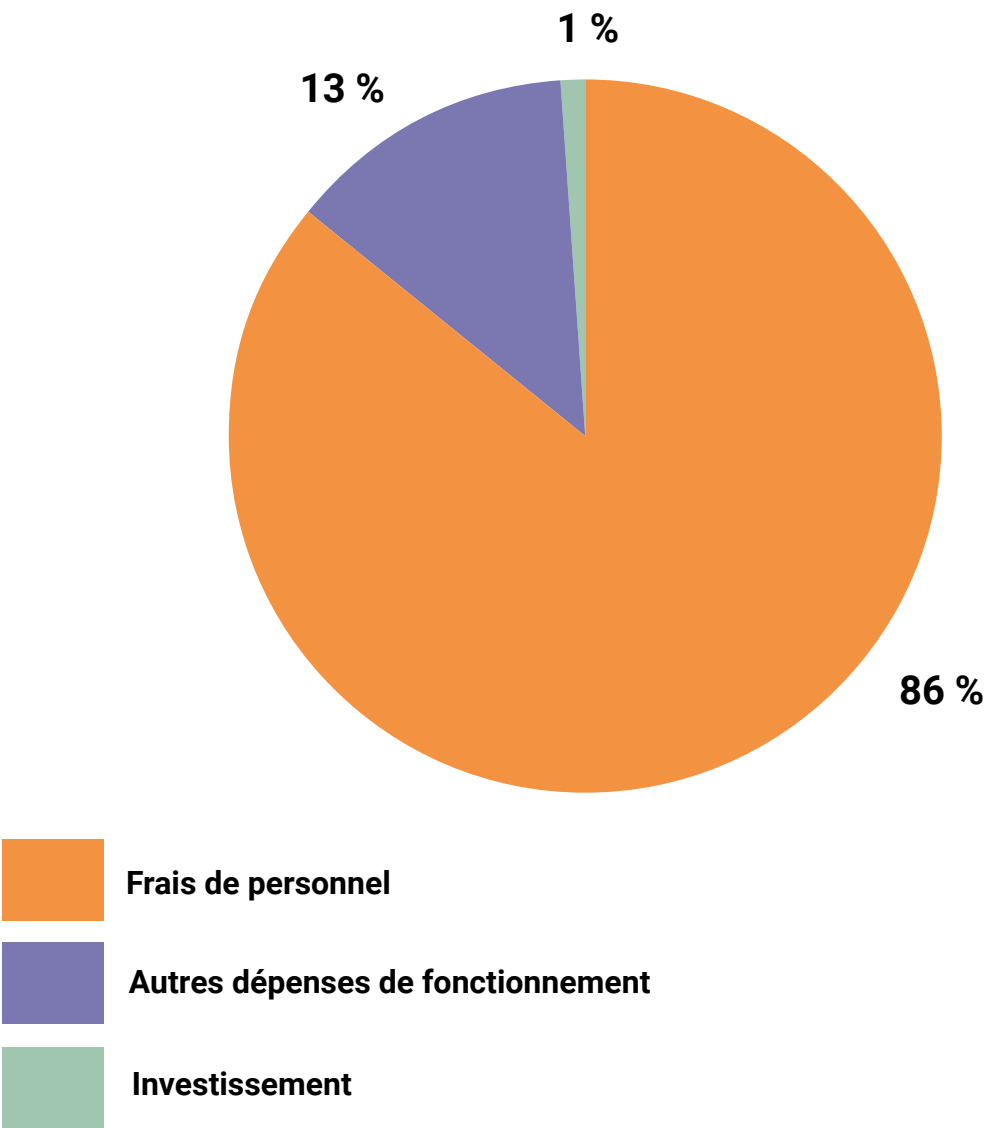
Le coût de gestion (ratio entre le budget de gestion administrative et le total des dépenses de prestations légales et extra-légales)

Le taux de gestion correspond au rapport entre les coûts de gestion et le montant des prestations légales et extra-légales versées par la caisse.

Ce taux s'établissait à 2,71 % en 2023, puis à 2,51 % en 2024. En 2025, il atteint 2,61 %, marquant une légère hausse par rapport à l'année précédente, tout en restant inférieur au niveau de 2023.

Par ailleurs, le taux de gestion de la Caf de l'Essonne demeure inférieur aux références de comparaison : la moyenne régionale, qui s'élève à 2,64%, ainsi que la moyenne nationale, établie à 2,67 %.

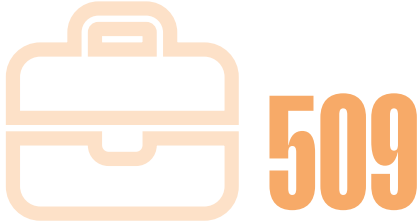
RÉPARTITION PAR MASSE LIMITATIVE DU BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE EN 2025



III. - DONNÉES RH



Effectif permanent = 509
CDD = 30



195 cadres
314 employés

✓

8,37%

Pourcentage de la masse salariale afférent à la formation continue

446

salariés formés
52 hommes
394 femmes

37 497 H

Nombre d'heures



RÉPARTITION

449 femmes
60 hommes



87/100

Index égalité professionnelle

RECRUTEMENTS

29 CDI
4 mutations
66 CDD
dont 21 - de 25 ANS



04

LA GOUVERNANCE

04

LES COMMISSIONS

La mandature 2022 - 2026 s'est achevée en mars 2026. Jusqu'à cette date, le bureau était composé de Mme Élisabeth Reygades en qualité de Présidente, de Mme Élisabeth Jolivet, 1^{ère} Vice-Président, de M. Éric Poubanne, 2^e Vice-Président et président de la commission d'action sociale, et de M. Frédéric Manceau, 3^e Vice-Président.

Une nouvelle mandature a depuis été installée, avec Mme Emmanuelle Arnou en tant que Présidente, accompagnée de M. Sylvain Favry, 1^{er} Vice-Président, de M. Éric Poubanne, 2^e Vice-Président et de M. David Fabre, 3^e Vice-Président

Ce renouvellement se caractérise par une évolution significative de la composition des instances, avec une recomposition importante du bureau ainsi que des commissions.

I. LE BUREAU

Élisabeth **Reygades**, Présidente du Conseil d'administration

Emmanuelle **Arnou**, Présidente du Conseil d'administration depuis le 31 mars 2026

Élisabeth **Jolivet**, 1^{er} Vice-Présidente du Conseil d'administration, U2p

Éric **Poubanne**, 2^e Vice-Président du Conseil d'administration et président de la commission d'action sociale, Cfdt

Frédéric **Manceau**, 3^e Vice-Président du Conseil d'administration, Cpmc

Aïsseta **Cissé**, Personne qualifiée

Tenemba **Sissoko**, Udaf



Mme Élisabeth Reygades

Présidente du Conseil d'administration (2022-2026)

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CATÉGORIE	NOMBRE	PRINCIPALES DÉCISIONS
Pilotage budgétaire et financier	8	Comptes 2024, affectation du résultat, budgets rectificatifs 2025 et budgets initiaux 2026
Action sociale et orientations stratégiques	5	Orientations budgétaires, règlements AFI/AFC, aides exceptionnelles, solidarité Mayotte
Gouvernance et fonctionnement institutionnel	7	Désignations et remplacements, motion représentants du personnel, groupement de commandes
Commission de recours amiable (CRA)	2	Mise à jour des règles et délégations / composition CRA et secrétariat



LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS	LE NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS	PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES
Commission d'action sociale	129	L'année 2025 se caractérise par : → un niveau d'investissement élevé dans les équipements enfance jeunesse et petite enfance ; → un renforcement des politiques familiales, de parentalité et d'animation sociale ; → une consolidation des dispositifs jeunesse et des agréments territoriaux → une attention accrue aux solidarités et à l'inclusion sociale ; → la préparation d'orientations structurantes pour 2026-2027
Commission d'attribution des prestations et logement	108	98 dossiers ont bénéficié d'un accord total au maintien dérogatoire de l'AL pendant 2 ans, et 10 dossiers ont reçu une décision d'accord partiel avec une durée moindre
Commission des marchés	3	→ Février 2025 pour l'attribution du marché de maintenance CVC (chauffage, ventilation, climatisation) → Octobre 2025 pour l'attribution du marché «Communication» → Novembre 2025 pour l'attribution du marché ménage
Commission de recours amiable	1 390 - 119 avec une décision de la CRA - 1 271 avec une décision Directeur	Les demandes de remises de dette soumises représentent une somme totale de 4 127 321 € sur laquelle il a été remis 2 422 007 € (soit un taux de remise de dette de 59 %)
Commission des pénalités	59	Avis rendu sur 59 dossiers représentant des pénalités d'un montant de 131 169€

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

INSTANCES	NOMBRE DE RÉUNIONS	NOMS DES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS
Comité de pilotage du plan départemental logement des personnes défavorisées (Pdaldp)	1	Elisabeth Reygades et Eric Poubanne
Schéma départemental d'accompagnement des familles (Sdaf)	1	Préfète déléguée pour l'égalité des chances Directeur Présidente du CA Directrice adjointe Sous-Directeur en charge de l'AS Responsable du DDT Responsable du DEFAS
Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph)	59	Titulaire : Elisabeth Reygades Suppléants : Éric Poubanne et Jérôme Rittling
Commission locale d'amélioration de l'habitat (Clah)	2	Titulaire : Elisabeth Jolivet Suppléant : Olivier Rousseau
Conseil d'administration et assemblée générale du groupe d'intérêt public (Gip) chargé du fonds solidarité logement (Fsl)	3	Titulaires : Elisabeth Reygades et Éric Poubanne
Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.	10	Pierre Louis Martin A compter d'octobre 2025, Frédéric Manceau

